

Thème de la fiche

Mobilier urbain, PAV, conteneur, ...

- 1. Bancs solaires connectés**
- 2. Conteneurs enterrés**
- 3. PAV et points de regroupement de conteneurs – modèle de convention**
- 4. Collecte de verre**
- 5. Mise en place de bacs bio-déchets**

Dernière mise à jour : juin 2026

1. Bancs solaires connectés

Hazebrouck – 18/02/2021

Y a t-il des collectivités qui se sont équipées de bancs urbains solaires connectés ?
Quel est le retour sur la mise en place, la fonctionnalité et la durabilité ?
Existe-t-il des subventions (région, département, Europe...) ?

Cannes – 18/02/2021

A Cannes, le service de la voirie a installé des bancs Steora. Par contre, au moment de l'installation (environ 2 ans), il n'y avait pas beaucoup de choix. Le service de la voirie n'est pas très satisfait de ces bancs notamment en bord de mer. Ils n'aiment pas trop l'environnement salin. A ce jour, il existe d'autres fabricants.
Nous serions preneurs d'autres expériences de collectivités pour orienter nos choix sur les futures acquisitions.

Vincennes – 18/02/2021

Vos retours d'expérience m'intéressent car j'ai une visio avec STEORA justement début mars.
Est-ce vraiment utile ? Quid de l'entretien ?

2. Conteneurs enterrés

Lorient – 28/10/2021

Dans le cadre d'une réflexion sur la mise en place de conteneurs enterrés dans le centre-ville de Lorient, je souhaite avoir quelques informations simples, à l'aide du tableau joint, de la part de collectivités qui ont partiellement remplacé de la collecte en porte à porte par des conteneurs enterrés.

Je vous remercie de bien vouloir prendre 3 à 4 mn pour renseigner le tableau. (pj)
Et si vous voulez ajouter d'autres commentaires, ils seront les bienvenus

Avignon – 29/10/2021

En retour le tableau complété par nos collègues du Grand Avignon compétents pour la collecte des déchets.

3. PAV et points de regroupement de conteneurs – modèle de convention

Metz – 30/03/2017

La ville de Metz est en cours de conteneurisation. A ce titre, de multiples bailleurs souhaitent par manque de place ou absence de locaux poubelles aménager sur le domaine public des points de regroupement ou voire financer des PAV. Nous craignons un transfert de charge conséquent vers la commune au travers ce stockage sur le domaine public. Pour verrouiller la procédure, nous souhaiterions conditionner ces équipements sur le domaine public avec une convention d'entretien entre le bailleur, ville et agglo. Disposeriez-vous d'un modèle de convention s'en approchant ?
D'avance merci de votre aide précieuse.

Saint-Brieuc – 03/04/2017

À Saint-Brieuc les points d'apport volontaire enterrés fonctionnent plutôt bien, quelques expériences de points de regroupement de conteneurs demandés par les bailleurs sociaux et l'Agglo se sont révélés de véritables nids à problèmes que personne ne veut plus prendre en charge...Il faudra vraiment une convention ultra bordée.

Versailles – 07/04/2017

Je me permets de vous répondre suite au mail envoyé ci-dessous. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc possède un nombre important de point d'apport volontaire sur domaine public, privé, dans des ZAC etc. A ce titre nous avons des conventions adaptées à chaque cas.

Vous trouverez ci-joint la convention suivante :

- Convention d'implantation et usage sur des parcelles incluses dans une opération d'aménagement. Il est précisé sur celle-ci que la commune prend en charge le nettoyage des abords de la cuve
- Convention d'implantation sur résidence existante. Il est précisé que c'est à la résidence de prendre en charge les abords des cuves

Nous avons également ce souci de gestion des abords des PAV lorsque nous mettons en place des conteneurs enterrés. Nous demandons aux communes de gérer ces déchets car nous n'avons pas la compétence « propreté ». Toutefois, j'aimerais aussi intégrer les résidences à cette tâche, qui leur incombe également, à travers leur société de nettoyage (ce qui n'est pas chose facile...). Le fait de nettoyer les abords des cuves ne serait-ce qu'une fois par semaine peut changer nettement le rapport habitant/PAV.

En espérant vous avoir aidé, je vous souhaite une bonne fin de journée,

DOC.

Ivry-sur-Seine – 29/04/2021

Je souhaiterais avoir vos retours d'expériences sur les bornes enterrées qu'elles soient positionnées sur l'espace public ou les parties privées. Actuellement nous faisons face à de nombreux dépôts sauvages autour de ces bornes qui se trouvent sur l'espace public. Je cherche également à savoir si certaines collectivités ont pris des mesures face à ce genre de problème : retour aux bacs, implantation dans le domaine privé pour les nouvelles constructions, conventions, verbalisation...

Caen – 29/04/2021

A Caen pour les nouveaux aménagements et les nouvelles constructions (résidences, bailleurs...), nous nous efforçons de positionner les points de collecte sur le domaine privé afin de garantir sa prise en charge par le personnel du gestionnaire/propriétaire et non par celui de la Communauté Urbaine. Si la mise œuvre est impossible sur le domaine privé, et que par conséquent, nous sommes contraints de positionner le PAV sur l'espace public, une convention précise que c'est au gestionnaire d'assurer la propreté du PAV, car cet équipement est destiné à satisfaire les besoins de ses habitants (et non ceux du quartier). Dans tous les cas, le service de collecte des déchets ménagers de la Communauté Urbaine de CAEN LA MER assure la fourniture et la pose des colonnes enterrées. Si les équipements sont sur le domaine privé, c'est le gestionnaire/propriétaire de la parcelle qui finance et réalise la totalité des travaux de génie civil et la Communauté Urbaine qui fournit le PAV. Concernant la gestion des autres PAV positionnés sur l'espace public, lorsqu'un dépôt important est constaté, nous assurons si nécessaire une fouille afin de tenter de retrouver les contrevenants.

Pour finir, et d'après notre retour d'expérience, il ne paraît pas souhaitable de « revenir en arrière » avec le retour aux bacs et la collecte en porte-à-porte. En effet, et pour exemple, le passage aux bornes enterrées dans certains secteurs (sensibles), permet de limiter ou d'éliminer les risques d'incendies de conteneurs à roulette ou la présence des bacs « à demeure » sur l'espace public.

Chartres – 29/04/2021

A Chartres, nous avons la même problématique et partage l'avis de notre collègue M. Adam. Pour votre info, il nous est arrivé dernièrement d'en supprimer 1 pour cause de non respect des usagers et car il s'agissait d'une décharge à ciel ouvert. La décision a été longue à prendre mais elle s'est prise et depuis, cette zone a été réhabilitée par l'équipe Espaces verts. Nous avons laissé des panneaux d'informations pour expliquer la suppression sur nos clovits (car containers existants mais condamnés) pendant au moins 6 mois, histoire que les usagers comprennent bien la raison de cette suppression et aucune réclamation connue à mon niveau. Le seul truc est que nous déplorons sur les sites dédiés situés non loin de ceux qui ont été supprimés un apport supplémentaire de déchets mais plus contrôlable pour nous et surtout bien moins impactant en terme de pollution visuelle.

Coutances – 07/07/2022

Dans le cadre de notre réflexion sur l'implantation de PAV enterrés en centre ville historique, dans la ville de Coutances (Manche)

je recherche des retours d'expériences de certaines communes qui auraient choisi ce mode de collecte en centre ville historique et qui peuvent m'apporter des réponses concernant :

- le choix des lieux d'implantations
- les problématiques rencontrées
- le ratio de déploiement (1 point pour combien d'habitants).

J'ai travaillé pour Vienne Condrieu Agglomération et ai déployé des PAVE en centre historique de Vienne. Vous pouvez les appeler.

En bref : Pour les emplacements, en centre-ville historique pas beaucoup de choix sur les emplacements, donc nous avons fait un maillage en fonction

- des possibilités de passage du camion et des espaces disponibles pour les installer (et aussi sur Vienne en essayant d'éviter les endroits où nous savons trouver à coup sûr des vestiges romains),
- du respect de la distance maximale envisageable (50m je crois) mais des fois plus en fonction des contraintes ci-dessus.

Une seule recommandation pour le dimensionnement ne partez pas sur un ratio habitants, il y a des secteurs avec beaucoup de commerçants avec des déchets foisonnants. Après un premier échec de PAVE sous dimensionné, nous avons fait des suivis de collecte (taux de remplissage X volume du bacs sur le secteur d' « approvisionnement ») et ça a fonctionné beaucoup mieux.

Avignon – 07/07/2022

Pour Avignon intra-muros (centre historique) nous disposons d'un certain nombre de colonnes enterrées complétées par des ascenseurs à bacs lorsque l'espace et/ou les réseaux et/ou les conditions d'accès ne permettent pas l'installation de colonnes.

Quelques remarques :

- Bien prendre en compte la totalité des déchets à collecter : résiduels, recyclables (EMR et verre), emballages cartons. Pour ces derniers les ascenseurs à bacs avec trappe sont conseillés. La trappe sur les colonnes est également à privilégier sur les secteurs de métiers de bouche. En effet, ces derniers utilisent souvent des sacs de grande capacité qui ne passent pas par les périscopes traditionnels
- . Penser au réflexe d'hygiène, qui fait que les usagers hésitent à utiliser leur main pour ouvrir les accès. Prévoir des pédales pour faciliter l'ouverture
- . Prendre en considération au niveau volume la période la plus haute.
- . Prévoir la gestion des dépôts sur les plateformes. C'est malheureusement un réflexe bien connu dès lors qu'un point de collecte est installé
- . Budgéter les opérations de nettoyage des parties extérieures, mais également de l'intérieur de la colonne. La fréquence sera à adapter en fonction des saisons.
- . Adapter les fréquences de collecte en fonction des saisons

Lormont – 08/07/2022

Nous avons quelques bornes enterrées dans notre bourg doyen, malheureusement nous avons très régulièrement des débordements suite à des comportements inappropriés. Les OM sont déposées sur la borne, empêchant ainsi leur relève et ça lance un cercle vicieux infernal : pas de relève -> débordement -> pas de relève -> encore plus de débordement.... Avec à chaque fois des frais de nettoyage du site additionnels pour la commune.

Nous expérimentons du coup une autre alternative, sur l'un de nos points noirs, nous avons remplacé la borne enterrée par des Ecobox aériens. Le graphisme est entièrement personnalisable, la borne étant aérienne, plus de problème d'OM déposé dessus et empêchant sa relève, l'avaloir est plus grand et le coup d'achat et d'entretien est bien moindre par rapport à une borne enterrée.

Inconvénient : les bornes à verre peuvent être bruyantes pour les habitants proches

Ci-dessous le lien vers le fournisseurs :

<https://www.utpmenvironnement.fr/wp-content/uploads/Plaque-ECOBOX-BD.pdf>

A voir si ça peut s'adapter à votre besoin.

4. Collecte de verre

Saint-Germain-en-Laye – 21/10/2015

A Saint-Germain-en-Laye nous menons une réflexion sur la collecte du verre en porte à porte. En effet, nous étudions la possibilité de substituer cette collecte par l'installation de points d'apport volontaire.

Plusieurs questions sur ce sujet :

Quelles villes ont déjà mise en place cette collecte en PAV ?

Combien de PAV par habitant ?

Quelle conséquence ce changement de collecte a eu sur la propreté ?

Savoir si le passage en PAV a permis de capter plus ou moins de tonnages par rapport au PAP ?

Coût moyen d'un PAV enterré et aérien ?

Pour les communes qui ont mise en place la collecte en PAV, cela a-t-il été plus intéressant financièrement ?

Cette collecte a-t-elle été bien perçue par les riverains ?

Avec le recul et globalement, ce changement est-il positif ?

Voir la réponse de Eco-emballages

Viroflay – 22/10/2015

A Viroflay c'est la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc qui gère la collecte et qui a mis en place la collecte par Points d'Apport Volontaire.

Durant la première année nous avons effectivement constaté des dépôts de sacs remplis de verre, au pied de ces PAV. Mais avec le temps et la mise en place d'une information sur chaque PAV, rappelant la nécessité de placer le verre à l'intérieur du conteneur, les riverains ont fini par se discipliner.

Par-contre, il est important de suivre précisément le taux de remplissage de ces PAV et vérifier que les conteneurs soient vidés avant qu'ils soient pleins, car dans ce cas, on se retrouve très rapidement avec un tas de bouteilles et autres objets en verre, au pied du conteneur.

Mureaux – 22/10/2015

Nous envisageons la même chose pour la commune des Mureaux.

La chose dont je suis quasiment sûr c'est que cela risque d'entraîner des dépôts sauvages autour des conteneurs. Après à voir en quelle proportion.

Boulogne-Billancourt – 22/10/2015

La collecte de verre à la ville de Boulogne-Billancourt dépend de GPSO, la communauté d'agglomération.

La ville a demandé que lorsque des PAV sont installés, des poubelles ordinaires soient accolées de façon à ce que les bouchons et autres sacs plastiques qui servent au transport des bouteilles puissent être mis dans la poubelle sans trainer à côté. Cela n'est pas fait partout, loin de là.

Pour ce qui est des autres dépôts, il y en a peu.

Lorsque le vidage est mal calibré, on observe des collections de bouteilles vides et cela peut-être parfois impressionnant.

Reste la difficulté d'entretien. Les PAV hors sol sont sales et peu engageants. Le contrat de nettoyage coûte cher, ils ne sont donc pas nettoyés. L'entretien des PAV enterrés est beaucoup plus aisé. Leur insertion dans l'espace public est bien plus agréable.

AVPU – 23/10/2015

J'ai sollicité Eco-emballages pour nous apporter leur éclairage sur le sujet d'une évolution de collecte en porte à porte à l'installation de PAV. Ils ont répondu favorablement à ma demande et propose de retrouver les adhérents AVPU qui le souhaitent jeudi 19 novembre de 11 h 00 à 12 h 30 sur leur stand au salon des Maires. Ils nous présenteront des expériences de collectivité qui ont connu cette évolution.

Merci de me préciser si vous pouvez participer à cette réunion.

Bruxelles – 23/10/2015

En région bruxelloise, le tri du verre est obligatoire depuis 2009. Cette mesure a été accompagnée par la généralisation de la collecte du verre en PAV. Précédemment une collecte en sac cohabitait avec la collecte en PAV.

Les PAV ont permis de séparer le verre transparent et le verre coloré pour répondre à la demande de l'industrie verrière et obtenir ainsi une meilleure valorisation.

Nous rencontrons peu de problèmes en termes de qualité du verre collecté mais de plus en plus de difficultés avec les dépôts clandestins aux abords des bulles à verre.

Nous disposons de 576 sites de bulles à verre (2014) aériennes ou enterrées (voir photos en annexe) pour 1.120.000 habitants. Un site peut compter plusieurs bulles à verre en fonction de sa fréquentation et/ou du type de verre collecté (proximité de restaurants par exemple). Le coût moyen pour 1 site de bulles à verre enterrées est de 14.500 € placement compris et de 3.000 € pour 2 bulles à verre aériennes. Ces prix sont hors TVA. Outre ses qualités esthétique et sonore, la bulle à verre offre une plus grande capacité et les sites ont tendance à être moins envahis de dépôts clandestins.

Livry-Gargan – 20/11/2015

Quelques infos sur Livry-Gargan : sur + ou - 45 PAV (pour 42 970 habitants), nous relevons systématiquement quelques dépôts récurrents, mais seulement sur une demie douzaine de points (presque toujours les mêmes !).

La ville est inscrite dans un projet de plan de relance Eco-Emballages (incluant l'implantation de 18 PAV supplémentaires).

La PM effectue une surveillance plus rapprochée autour de ces points + projet d'extension de la vidéo protection voie publique.

Chaque PAV a fait l'objet de l'implantation d'un point propreté type Vigipirate.

Le taux de remplissage est bien surveillé par notre prestataire (MINERIS). Contrôle/vidage tous les 10 jours. Les dépôts sauvages sont donc très rarement du verre.

5. Mise en place de bac bio-déchets

Evreux – 01/04/2026

Je cherche à faire retour d'expérience de la mise en place des abri-bacs pour la gestion des bio-déchets.

Pouvez-vous me dire ce que cela a eu pour vous (en précisant si vous êtes service propreté ou service déchets) ?

Par exemple impact de la propreté aux abords, nouvelles zones de dépôts sauvages, gestion de la propreté des équipements en eux-mêmes, utilisation réelle par les usagers, difficulté de collecte, qualité du flux...

Au vu des difficultés que cela engendre, on m'a évoqué que des services déchets qui les ont mis en place souhaiteraient revenir sur leur choix (par exemple en remplaçant les abri-bacs par des composteurs grutables), est ce que vous en connaissez et qu'ont-ils fait comme changement/adaptation ?

Caen – 03/04/2026

À Caen, des points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires sont installés sur l'espace public depuis janvier 2024 par le service collecte, toujours en coordination avec le service PU (nous faisons partie de la même direction).

Ces points sont destinés aux personnes vivant en immeuble et ne disposant pas de solution de compostage.

Cette solution vient en complément des dispositifs déjà existants (distribution gratuite de composteurs individuels depuis 2011, déploiement du compostage de quartier et en pied d'immeuble).

La collecte de ces abris-bacs est assurée par une BOM spécifique, via un prestataire : à ma connaissance, aucun problème n'est à signaler (collecte, lavage des contenants...).

Ce dispositif est également déployé sur les marchés itinérants, à l'exception de celui du dimanche, pour lequel nous réfléchissons à une solution adaptée à son ampleur (environ 400 exposants).

Les retours sont positifs, tant sur la qualité des flux collectés que sur leur utilisation. Par ailleurs, aucun problème majeur n'a été constaté par mon service (propreté), en matière de dépôts sauvages : ces points sont respectés.

En amont de leur mise en place, une action de communication conséquente a été déployée (charte graphique identique à la collecte des déchets en porte-à-porte).

Ci-dessous, une photo d'un point d'apport volontaire D.A. déployé à Caen :



Enghien – 07/04/2026

2 petits bémols concernant ces abris-bacs utilisés également sur notre agglomération :

- Difficultés d'accès au PMR et personnes de petite taille.
- Lavage des bacs sur place par le camion de collecte (mini benne) entraînant des souillures au sol malgré les précautions prises.

Annecy – 07/04/2026

A Annecy, le service déchet du Grand Annecy gère cette compétence.

Après une première phase expérimentale avec une trentaine de bornes d'apport volontaire dédiées aux déchets alimentaires, implantées en lien avec les communes (élus et PU), le Grand Annecy a développé ce mode de collecte avec plus de 170 bornes à ce jour.

Les déchets sont collectés en régie et emmenés en méthanisation.

Le choix des composteurs grutables (comme le fait Chambéry agglo qui a d'ailleurs été une des premières collectivités à développer le système) n'a pas été retenu, compte-tenu de l'absence de solution de traitement de type plate-forme de compostage sur le territoire.

Les bornes sont collectées 2 fois par semaine toute l'année, et un prestataire intervient 2 fois par mois pour le lavage et la désinfection des bacs et bornes (+ retrait des tags éventuels).

La qualité du tri est très bonne et la participation des habitants également (une campagne de communication a été menée en porte à porte à chaque implantation de bornes avec la distribution d'un seau plein. La consigne est le dépôt en vrac sans sac...

Etonnamment il n'y a pas de dépôts de déchets autour de ces points qui restent propres (et rarement tagués)

Il est envisagé le déploiement d'une 3eme phase en centre-ville des communes alentours en zone urbaine dense.

Parallèlement le Grand Annecy continue à prôner le compostage individuel en zone pavillonnaire (plus de 51% des foyers pavillonnaires équipés) et le compostage partagé en pied d'immeuble ou sur espace public (plus de 360 sites implantés à ce jour)

Les tonnages de DALIM collectés en 2025 (en bornes et avec les pros) se sont élevés à 1289 tonnes dont 512 en bornes dédiées aux seuls ménages.